

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

19 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° I-3143

présenté par

M. Mazaury, M. Bataille, M. Bruneau, M. Molac et Mme Sanquer

**ARTICLE 12**

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« deux »,

le mot :

« trois ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à demander un effort supplémentaire aux grandes entreprises de transport maritime en instituant au titre de trois exercices consécutifs clos à compter du 31 décembre 2024 la contribution exceptionnelle sur les bénéficiaires, et non au titre de deux exercices consécutifs comme prévu par le PLF 2025 tel que déposé par le Gouvernement.